



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 12

No. FDS : 804808

V001.0

Bref Excellence Gel Shine Boost (Citrus)

Révision: 20.12.2022

Date d'impression: 13.08.2024

Remplace la version du: -

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bref Excellence Gel Shine Boost (Citrus)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
entretien WC

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.
Esplanade 1 Bus 101
B-1020 Bruxelles/Brussel
Télépho ++32 (0)2-4212711

ne:

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons en Belgique tel : + 32 (0) 70 245245 (7j/7j – 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j – 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Contient:
acide chlorhydrique,
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol

2.3. Autres dangers

Symbole tactile de danger
utiliser une fermeture sécurité-enfant.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
acide chlorhydrique 7647-01-0 231-595-7 01-2119484862-27	>= 10- < 20 %	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335	STOT SE 3; H335; C >= 10 % Skin Irrit. 2; H315; C 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319; C 10 - < 25 % Skin Corr. 1B; H314; C >= 25 % Met. Corr. 1; H290; C >= 0,1 %	EU OEL
2,2'-(octadec-9- enylimino)biséthanol 25307-17-9 246-807-3 01-2119510876-35	>= 1- < 5 %	Acute Tox. 4, Oral(e), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M acute = 10	

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante. Enlever les vêtements souillés par le produit. Consulter éventuellement un dermatologue.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), puis consulter immédiatement un spécialiste.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée modérée à forte (rougeur, gonflement, brûlure), également possibilité de brûlures graves.

En cas de contact avec les yeux : corrosif, peut causer des dommages oculaires irréversibles (perte de vision)

En cas d'ingestion : le caractère corrosif peut entraîner immédiatement des douleurs, brûlures, gonflements et rougeurs de la bouche et de la gorge. Risques de dommages sérieux pour la bouche, la gorge et l'œsophage.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : l'inhalation peut entraîner une hyperacidité de l'organisme suivi d'un essoufflement.

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est requise s'il est utilisé correctement.

Mesures d'hygiène:

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C

Tenir compte des réglementations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

entretien WC

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
CHLORURE D'HYDROGÈNE 7647-01-0	10	15	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV
CHLORURE D'HYDROGÈNE 7647-01-0	5	8	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
HYDROGÈNE (CHLORURE D') 7647-01-0	5	8	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
Hydrogène (chlorure d') 7647-01-0	10	15	Valeur Courte Durée	15 minutes	BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas besoin.

Protection des mains:

Pour le contact avec le produit, des gants de protection en Spezial-Nitril (épaisseur du matériau > 0,1 mm, temps de pénétration > 480 min classe 6) sont recommandés conformément à la norme EN 374. En cas de contact prolongé et répété, veuillez noter qu'en pratique la pénétration les durées peuvent être considérablement plus courtes que celles déterminées selon la norme EN 374. Les gants de protection doivent toujours être vérifiés quant à leur aptitude à être utilisés sur le lieu de travail spécifique (par exemple, contraintes mécaniques et thermiques, effets antistatiques, etc.). Les gants doivent être remplacés immédiatement dès les premiers signes d'usure. États Unis recommandons de changer périodiquement les gants de protection à usage unique et un plan de soin des mains en coopération avec un fabricant de gants et l'association professionnelle conformément aux conditions d'utilisation locales.

Protection des yeux:
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide, Gel visqueux, clair violet
Odeur	de pin
État	liquide
Point de fusion	-21 °C (-5.8 °F)
Point initial d'ébullition	108 °C (226.4 °F)
Inflammabilité	Produit non inflammable (point éclair supérieur à 60°C)
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Point d'éclair	100 °C (212 °F) Le produit n'entretient aucunement la combustion.
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C (> 572 °F)
Température de décomposition	Mixture is not self-reactive and does not decompose or explode when used as intended
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	-1 - 0,0 pH/solutions aqueuses, dispersions/ pH-mètre::97001401

Viscosité (cinématique) (20 °C (68 °F);)	475 - 941 mm ² /s
Viscosité (dynamique) (Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 20 min ⁻¹ ; Broche N°: 31; Conc.: 100 % produit)	500 - 1.000 mpa.s viscosité/Brookfield::97001501
Solubilité qualitative	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Not applicable, product is an ionic mixture
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	28 mbar
Pression de vapeur (50 °C (122 °F))	130 mbar
Densité (20 °C (68 °F))	1,053 - 1,063 g/cm ³ densité/fluide/méthode oscill.:97003901
Densité relative de vapeur:	1,01
Caractéristiques de la particule	Non applicable, Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La réaction avec un nettoyeur désinfectant contenant une base forte et/ou de l'hypochlorite: production de chaleur et/ou de chlore gazeux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Conteneurs et/ou surfaces constituées de matériaux sensibles aux acides comme du marbre par ex.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	LD50	1.260 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	LD50	> 5.010 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
acide chlorhydrique 7647-01-0	Corrosif	60 mn	Human, EpiSkin™ (SM), Reconstructed Human Epidermis (RHE)	OECD 431 (In Vitro Skin Corrosion: Reconstructed Human Epidermis (RHE) Test Method)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	Category 1B (corrosive)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	non sensibilisant	Test épicutané	homme	Patch Test
acide chlorhydrique 7647-01-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
acide chlorhydrique 7647-01-0	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 481 (Genetic Toxicology: Saccharomyces cerevisiae, Mitotic Recombination Assay)
acide chlorhydrique 7647-01-0	douteuse	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
acide chlorhydrique 7647-01-0	positive with metabolic activation	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	NOAEL P 30 mg/kg	screening	oral : gavage	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	NOAEL 20 ppm	Inhalation : gaz	13 w 6 h/d 5 d/w	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	NOAEL 30 mg/kg	oral : gavage	28 d 7d/w	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	LC50	0,1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide chlorhydrique 7647-01-0	LC50	240 - 260 mg/l	48 h	non spécifié	non spécifié
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	EC50	0,043 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	EC10	0,0107 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	EC50	0,0867 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	EC10	0,0341 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur r type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	EC10	15 mg/l	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabi lité	Temps d'exposition	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	facilement biodégradable	aérobie	63 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Aucune données disponible sur la substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Températ ure	Méthode
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	3,4	25 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-Stirring Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
acide chlorhydrique 7647-01-0	According to Annex XIII of regulation (EC) 1907/2006 a PBT and vPvB assessment shall not be conducted for inorganic substances.
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol 25307-17-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:
Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	1789
RID	1789
ADN	1789
IMDG	1789
IATA	1789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	ACIDE CHLORHYDRIQUE (solution)
RID	ACIDE CHLORHYDRIQUE (solution)
ADN	ACIDE CHLORHYDRIQUE (solution)
IMDG	HYDROCHLORIC ACID (solution)
IATA	Hydrochloric acid (solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 %	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED:	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien
EU OEL:	Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne
EU EXPLD 1:	Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148
EU EXPLD 2	Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148
SVHC:	Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)
PBT:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité
PBT/vPvB:	Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation
vPvB:	Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections :

1 - 16